

Liste des documents remis plusieurs fois (le cas échéant)

- des conditions d'inscription, du règlement intérieur du centre de formation, du programme détaillé et de la durée des formations et des examens proposés ;
- du règlement intérieur de l'établissement ;
- de la liste des véhicules destinés à l'enseignement accompagnée des documents justifiant :
 - o de l'existence d'une police d'assurance couvrant sans limite les dommages pouvant résulter d'accidents causés aux tiers et aux personnes transportées ;
 - o du respect des obligations en matière de contrôle technique ;
- de la liste des formateurs, accompagnée d'une photocopie de leurs diplômes ou attestations de qualification, ainsi que le nom d'un responsable pédagogique.